

RESEAU CULTURE VALAIS

CONDITIONS D'ADHÉSION



Qui peut être membre du réseau Culture Valais ? Quels sont les avantages du réseau ?

Les membres sont :

Les institutions culturelles valaisannes

- Les organisations avec une structure juridique (association, fondation, institution publique, institution privée) avec un but artistique ou culturel.
- Les institutions avec une direction professionnelle et des employés en charge du bon fonctionnement de l'institution.
- Les institutions qui sont responsables de la communication de leurs activités et de leur programmation.
- Les organisations qui possèdent des infrastructures qu'ils mettent à disposition des manifestations artistiques et culturelles et qui fournissent une plateforme pour la création artistique professionnelle.

Les artistes professionnels qui ont un lien avec le Valais

Un artiste est considéré comme professionnel s'il répond à deux des critères suivants :

- une formation professionnelle accomplie et reconnue en Suisse,
- une expérience significative reconnue par les professionnels du milieu : expositions, concerts,
- spectacles organisés dans des institutions culturelles professionnelles,
- une reconnaissance par les pairs : associations d'artistes, éditions, labels, festivals, curateurs, etc. qui confirment le travail de l'artiste

Quelles sont les possibilités pour les institutions culturelles qui créent un profil dans le réseau Culture Valais ?

Les institutions culturelles peuvent :

- annoncer des événements,
- annoncer des news,
- annoncer des formations continues et cours,
- publier des informations à propos de leurs institutions
- annoncer des infrastructures
- partager un carnet d'adresses
- utiliser l'agenda de coordination
- exporter les événements vers leur propre site Internet ou vers d'autres sites Internet externes

Les institutions membres du réseau reçoivent également des informations et invitations à des rencontres ou à des formations continues organisées par Culture Valais.

Quelles sont les possibilités pour les artistes et collectifs d'artistes qui ont créé un profil sur le réseau Culture Valais ?

Les acteurs culturels peuvent :

- annoncer des événements,
- annoncer des actualités,
- publier un profil en tant qu'artiste ou collectif d'artiste,
- annoncer des projets ou des activités pour le secteur du tourisme,
- partager un carnet d'adresse interne,
- exporter des événements vers leur site Internet ou vers d'autres sites Internet externes

Les artistes membres du réseau reçoivent également des informations et invitations à des rencontres ou à des formations continues organisées par Culture Valais.

Culture Valais communique les contacts des artistes membres du réseau pour les organisateurs d'événements intéressés.

Quelles sont les règles à respecter ?

L'utilisation des options du réseau Culture Valais suppose que les conditions et règles de confidentialité soient acceptées. Les membres du réseau s'engagent à fournir des informations vérifiées concernant leurs publications et à respecter les droits d'auteur.